

**COMITÉ PERMANENT INTERÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL**

**INSTITUT DU SAHEL - B.P. 1530 - BAMAKO**

**PROGRAMME RÉGIONAL DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE  
RECHERCHES SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL (PRISAS)**

**OPERATION TRIANGULAIRE D'AIDE  
ALIMENTAIRE AU SAHEL:  
ETUDE DE CAS: USA - MALI - NIGER  
SYNTHESE D'INFORMATION PARTIELLE**

**Bakary Kanté  
Josué Dioné**

**Document de Recherche No. 90-03  
Décembre 1990**



**OPERATION TRIANGULAIRE D'AIDE ALIMENTAIRE AU SAHEL:  
ETUDE DE CAS: USA - MALI - NIGER  
SYNTHESE D'INFORMATION PARTIELLE**

**Bakary Kanté  
Josué Dioné**

**INTRODUCTION**

A la suite des controverses issues de la pratique de l'aide alimentaire classique, est née l'idée de la triangulation de l'aide. Selon BOSSARD (1989), la première met en relation deux interlocuteurs, le donateur et le bénéficiaire alors que la seconde va du principe qu'au lieu de fournir des produits originaires du pays donateur, pourquoi ne pas financer leur achat dans les pays ou régions excédentaires des pays en voie de développement? Ainsi cette opération profiterait au bénéficiaire final de l'aide et au fournisseur du produit. Dans le cas où les produits d'aide alimentaire ne sont pas payés en espèces mais échangés contre une autre denrée importée du pays donateur, on parlera alors de troc triangulaire.

Cette triangulation de l'aide ne fait toutefois pas l'unanimité des donateurs mais bénéficie de l'appui de certaines agences. A ce titre, des perspectives meilleures sont à entrevoir lorsqu'une solution rapide sera définie en vue de résoudre les problèmes qui se posent compte tenu de l'inexpérience des parties.

**I. LES EXPERIENCES AMERICAINES EN AFRIQUE**

**1. En Afrique de l'Ouest**

En fin 1984 et au début de 1985, les USA répondirent favorablement à la demande d'aide alimentaire du Mali et du Burkina Faso. La satisfaction de cette demande fit l'objet d'une opération triangulaire entre les USA (donateur), le Ghana (fournisseur/récepteur) et le Burkina Faso/Mali (récepteurs). L'opération porta sur 9.202 T de riz américain fourni au Ghana, contre 15.000 T de maïs ghanéen fourni au Mali et au Burkina Faso.

**2. En Afrique Australe**

En Avril 1986, les USA accordèrent des dons de 11.000 T de blé dont 9.600 T au Zimbabwe et 1.400 T au Malawi contre 10.000 T de maïs à fournir au Mozambique par le Zimbabwe (7.000 T) et le Malawi (3.000 T).

Un second accord intervint entre les USA, le Zimbabwe et le Mozambique, l'opération concerna la livraison de 2.700 T de maïs au Mozambique par le Zimbabwe contre la livraison au Zimbabwe de 3.372 T de blé américain.

Pour l'ensemble de ces opérations, les analyses de faisabilité ont essentiellement pris en compte:

- les taux de change;
- le critère d'évaluation à partir d'hypothèses d'équivalence de deux céréales;
- le coût de transport;
- le délai de livraison;
- le bénéfice réciproque des parties;

D'une manière générale, il ressort que l'appréciation directe du coût ne saurait être le seul facteur pour juger de l'opportunité de l'opération. Beaucoup d'autres éléments doivent être pris en compte comme le développement du commerce régional et international. Morton et al (1988) dans sa conclusion, évoque que les opérations triangulaires américaines de par leur volume limité, n'ont pas un impact significatif sur le marché mondial. Cependant, même si le volume des transactions était plus élevé, la nature des opérations triangulaires ne serait pas contraire aux intérêts des USA. L'analyse suggère le développement potentiel du marché avec la participation d'autres exportateurs.

Les opérations triangulaires bien orientées peuvent contribuer positivement aux objectifs de développement dans le cadre d'un programme général de développement. Cependant, comme programme isolé, le volume limité et la forme intermittente des interventions contraignent l'efficacité des opérations triangulaires.

Ainsi, perçues comme un instrument de politique de développement, les opérations triangulaires satisfont à deux types de préoccupations, la sécurité alimentaire et le développement du commerce sous régional.

La préoccupation relative à la sécurité alimentaire s'inscrit dans le cadre de l'aide alimentaire dont l'objectif, défini dans la charte est de: " contribuer à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénurie ou de déficit alimentaires, quelles que soient le fait d'insuffisances structurelles ou de situations de crise nécessitant l'organisation d'opérations d'urgence exceptionnelles. A long terme l'objectif est de prévenir les crises et de corriger les insuffisances structurelles par le soutien au développement et par des actions bien ciblées en faveur des groupes vulnérables".

La préoccupation développement est de promouvoir l'échange entre les pays de la sous région-d'une part et entre les donateurs et la sous la région d'autre part.

Les expériences américaines en matière d'opération triangulaire ont parfois enregistré des succès. D'autres tentatives ont cependant échoué comme en témoigne celle envisagée entre les USA, le Mali et le Niger en 1990.

Dans le cadre d'une analyse plus objective, nous tenterons de reconstituer les événements à partir des différentes versions; de relever les insuffisances des procédures engagées et de faire des recommandations.

## II. RECONSTITUTION ET CRITIQUE DES FAITS

A la suite de la requête d'aide alimentaire du Niger, il y eût entre les directions de l'USAID à Niamey, Washington, et Bamako un certain nombre d'échanges de correspondances (télex) en vue d'opérer un choix entre une aide bilatérale et une aide triangulaire pour faire face au besoin du Niger. Les points discutés ont trait:

- aux raisons évoquées par le Niger en vue de l'obtention de l'aide;
- aux options proposées à savoir le choix entre la forme trilatérale et bilatérale de l'aide;
- à la justification du choix effectué.

### 1. La production céréalière au Niger et la demande d'aide alimentaire

La production céréalière de la campagne 1989/1990 au Niger a été affectée par un certain nombre de facteurs parmi lesquels on peut citer:

- la faible et l'inégale répartition de la pluviométrie;
- les attaques d'insectes

Cela s'est traduit par un déficit céréalier évalué à 91.399 T par le Gouvernement du Niger. Une évaluation de l'USAID/Niamey confirme le déficit céréalier du Niger qui se traduira par des difficultés des populations de certaines régions à pouvoir satisfaire leurs besoins de première nécessité. A partir de ces différentes estimations et analyses de facteurs socio-économiques comme les prix, l'USAID/Niamey a conclu un déficit de l'offre de céréales dans le pays.

Un examen des résultats dégage les besoins en céréales de Mars à Septembre 1990. La population concernée est de 1.170.167 pour un besoin global de 80.449 T. Les critères d'évaluation des zones à risque ont été la gravité plus ou moins grande du déficit avec comme éléments d'appréciation la production et le stock commercial et d'autoconsommation, le pouvoir d'achat, les prix au marché et le mouvement des populations.

Pour faire face à ce problème, la mission USAID/Niamey demande 15.000 MT de sorgho au titre de PL 480 Title II et \$ 535.000 pour une assistance d'urgence. Cette action touchera environ 330.000 personnes dans les départements de Tillabéri et Zinder.

Deux autres solutions sont envisagées:

- 1). Acheter et distribuer des céréales à l'intérieur du Niger
- 2). Acheter des céréales en Afrique de l'Ouest et les distribuer au Niger

Ces deux dernières ont été évaluées approximativement à 4 millions de dollars pour les 15.000 tonnes de céréales.

## 2. Evaluation de l'opération triangulaire

L'option ayant fait l'objet de consultation et d'évaluation est celle du troc triangulaire dont le principe est le suivant: le Niger importerait les céréales d'un pays "x" en échange desquelles les USA fourniraient au pays "x" une aide alimentaire (PL 480) en riz ou en blé d'une valeur égale.

Une première tentative d'évaluation faite par l'USAID/Niamey a donné un coût total de \$ 503 par tonne (1 dollar = 310 F.CFA) repartis de la façon suivante:

-	Prix d'achat sur le marché malien y compris la manutention	\$ 258
-	Transport jusqu'au Niger	\$ 170
-	Transport au Niger	\$ 40
-	Contrôle de qualité	\$ 35

Une seconde évaluation est faite par l'USAID/Bamako en raison de la position du Mali comme fournisseur potentiel. En effet, des informations reçues, il apparait que le prix le plus bas pour le mil et le sorgho malien rendu Niamey est de 76.079 F.CFA/Tonne. Ce prix est plus élevé que celui visé par la partie nigérienne (55.000 F.CFA/Tonne). Aussi, le Mali dispose de stocks rapidement mobilisables en des lieux accessibles: Ségou, Mopti, Bamako et Koutiala. Ces stocks se décomposent comme suit:

Sorgho	203.839 T
Mil	430.896 T
Maïs	26.214 T

Le prix de vente en gros des céréales disponibles sont de:

Koutiala	35.000 F.CFA/T
Mopti	40.000 F.CFA/T
Bamako	50.000 F.CFA/T

Une estimation des coûts de transport par camion se présente ainsi:

Bamako-Niamey	25.000 à 37.000 F.CFA/T
Koutiala-Niamey	27.450 F.CFA/T
Mopti-Gao-Niamey	28.000 F.CFA/T

Il faut ajouter que cette structure de prix contient d'autres éléments non pris en compte par l'USAID/Niamey. Le détails de ces éléments est le suivant:

- les taxes: CPS, IAS, dédouanement et heures supplémentaires des douaniers, frais de transit frontalier, fonds de garantie, commission, TPS;
- les frais de déchargement à Niamey;
- le traitement phytosanitaire;
- l'inspection et la surveillance à Niamey

Donc sur la base de ces évaluations, le coût total sera compris entre \$ 266 et \$ 346. La manutention constitue une légère différence.

	<u>Manutention/OPAM</u>		<u>Manutention/Privé</u>
Koutiala-Bobo-Niamey	76.079 F.CFA/T	-	76.779 F.CFA/T
Mopti-Gao-Niamey	83.063 F.CFA/T	-	83.763 F.CFA/T
Bamako-Bobo-Niamey	99.044 F.CFA/T	-	99.744 F.CFA/T

Quant au type de céréales pouvant être utilisées dans l'opération triangulaire, l'USAID/Bamako affirme que "les besoins en riz seront probablement couverts avec les contributions d'autres donateurs et les importations commerciales. Le lait et le blé seraient les biens les plus indiqués qui ne concurrenceraient pas la production locale.

Le message de l'USAID/Bamako donne aussi les mesures prises par le gouvernement du Mali pour encourager l'exportation de céréales: la suppression du CPS, le report d'échéance des crédits ayant servi à acheter ou stocker les grains, la suppression de la taxe à l'exportation, le financement d'études de marché dans les pays voisins, la réduction du nombre de contrôles pour le transport entre villes, la suppression de la taxe d'entreposage, la réduction de 50% du coût de transport par rail.

D'autres informations non moins importantes concernent la visite des commerçants privés maliens au Niger. Le but de cette visite était d'obtenir des marchés car l'idée d'excédent était installée et l'échéance du crédit bancaire pointait à l'horizon. Cette rencontre a permis de constater le déficit, mais le comportement figé des opérateurs nigériens n'a pas favorisé les négociations car les prix proposés, 55.000 F.C.F.A/t rendu Niamey, étaient au dessous du coût de revient calculé par les opérateurs maliens.

En conclusion, le message révèle qu'en raison de l'inexpérience du privé malien (échec de l'exportation de céréales en Mauritanie), cette opération triangulaire pourrait réussir seulement à deux conditions:

- travailler avec un ou deux privés expérimentés ayant des antennes au Niger ou ailleurs;
- travailler avec l'OPAM qui réunit la compétence nécessaire pour exécuter efficacement l'opération.

Après avoir reçu toutes ces informations pour l'organisation de l'opération triangulaire, l'USAID/Niamey estime que cette action n'est pas rentable et que le choix sera porté sur le PL 480 Title II. En résumé, les raisons qui ont motivé l'abandon de l'opération triangulaire sont:

- les coûts estimés trop élevés qui ne présentent pas un avantage comparatif certain par rapport aux coûts de l'aide bilatérale;
- la limitation des besoins d'importation de blé au Mali en raison de l'approvisionnement à partir d'autres sources (aides, importations commerciales);
- le sentiment de la mission que l'opération nécessitera des ressources et des compétences administratives au delà de leur portée.

Quant à l'achat direct à partir du Mali, le coût est estimé très élevé et n'a pas pu trouver de source de financement, et exigerait de nouvelles procédures pour l'exécution des contrats commerciaux, le transport et le suivi pour lesquelles les missions n'ont pas d'expérience.

Dans sa conclusion, l'USAID/Niamey affirme que la mise en place d'un véritable commerce régional avec l'intervention de l'Etat et des donateurs exige des ressources adéquates, une gestion efficace, des partenaires commerciaux capables de satisfaire aux exigences des acheteurs, un développement de la capacité d'intervention de l'Etat sur le marché de céréales du côté de l'acheteur et du vendeur. La transaction doit être bien expérimentée avant de l'appliquer aux cas d'aide d'urgence. Une autre observation de l'USAID/Niamey est que le commerce régional ne pourra se développer si les prix à l'intérieur sont aussi élevés ou plus élevés que les prix sur le marché mondial.

Enfin, la mission AID/Niamey précise que:

- l'opération à exécuter est un programme d'urgence et non de développement;
- le choix de PL 480 a été opéré lorsque toutes les autres solutions possibles ont été estimées irréalisables dans l'immédiat.

Ces précisions rappellent que l'opération ainsi menée s'inscrit dans l'objectif de la charte d'aide alimentaire. La mission AID/Niamey se dit prête à recevoir toutes critiques et suggestions.

### III. OBSERVATIONS ET ANALYSES CRITIQUES

Après l'exposé des faits, il s'impose alors de faire un certain nombre d'observations. Les différents étapes doivent être éclairées avec les institutions et opérateurs impliqués dans le système; et la synthèse des propositions éclairerait au mieux sur les transactions passées qui devaient aboutir à la mise en oeuvre de l'opération triangulaire.

#### 1. Analyse de la structure des coûts

Une rencontre avec un représentant de l'USAID Bamako a permis de clarifier certains points relatifs à la structure des coûts présentée dans la note d'évaluation sur la faisabilité de l'opération triangulaire ente les USA, le MALI et le NIGER.

Pour ce qui est des sources des données, les prix d'achat exprimés sont les résultats d'une enquête effectuée auprès des grossistes de Bamako. Ces chiffres ont été confirmés par les prix pratiqués à l'époque à Koutiala plus les frais d'approche. Aussi les prix à Bamako correspondent au prix contractuel des fonds PRMC à partir de la période de déblocage des fonds. Enfin les coûts de transport sont issus de contacts informels avec les transporteurs. Ces coûts n'incorporent pas l'I.A.S. Les coûts ainsi exprimés ne résultent pas de soumissions faites par les opérateurs économiques.

Ensuite les rubriques: inspection/surveillance; inspection à Niamey et traitement phytosanitaire, sont appliquées au départ et à l'arrivée du produit. Ces coûts peuvent être réduits si toutes les parties sont associées à l'inspection au départ.

Enfin le dédouanement/heures supplémentaires, est un intéressement pour les douaniers qui visent les déclarations. Ces frais sont supportés par les opérateurs quelque soit le moment de la déclaration.

Les autres charges comme le fonds de garantie; la commission et la T.P.S sont perçues au Burkina Faso et correspondent à des droits de transit.

La subvention à l'exportation qui était à l'époque de 7.500 F.C.F.A/t n'a pas été prise en compte car elle a été perçue comme une subvention du MALI aux consommateurs nigériens et n'a pas été incorporée dans l'évaluation.

Il faut rappeler que l'esprit de l'évaluation était de donner l'estimation la plus proche de la réalité.

## **2. Observations**

Une mauvaise interprétation des arguments développés a beaucoup contribué au choix de PL 480. En effet la faisabilité de l'opération était conditionnée à l'acceptation par le Mali du riz, du blé ou du lait américain en échange du mil ou du maïs pour le Niger. A l'époque le Mali était à un niveau d'équilibre pour le riz et s'est prononcé pour l'offre de blé bien que des importations commerciales et dons étaient attendus. Par conséquent, l'argument que le MALI avait satisfait sa demande de blé n'était pas alors correct.

Les expériences déjà faites n'ont toujours pas confirmé la rentabilité des opérations triangulaires par rapport à l'aide bilatérale. Il est de plus en plus accepté que ce facteur ne saurait être le principal élément de comparaison.

Ainsi il faut noter que si les bases de comparaison sont justes, les prix proposés par les nigériens posent la question de la volonté du Niger à vouloir réaliser l'opération.

Quant à l'inexpérience de la chambre de commerce évoqué par l'USAID/Bamako, il faut rappeler que les opérateurs effectuent au fil de l'année des exportations de céréales dans la sous-région à chaque fois que les conditions le permettent. En outre, il importe de noter que la chambre de commerce n'est pas en soi un opérateur économique.

Pour un besoin de comparaison, nous présentons ci-dessous quelques exemples sur le Sénégal et la Côte-D'Ivoire.

## **3. Quelques cas concrets d'exportation de céréales**

Alors que des problèmes subsistent pour l'exécution d'une opération triangulaire à cause des difficultés d'exportation, il revient alors de porter des précisions sur les conditions à remplir et problèmes pour la réalisation d'une exportation de céréales au Mali.

En effet l'exportation des céréales a bénéficié d'une attention toute particulière de la part des autorités publiques ces dernières années. La présente synthèse retrace les différentes méthodes d'acquisition des marchés d'exportation, les conditions d'exécution et les insuffisances de la procédure.

a). la prospection de marché

Celle-ci revêt essentiellement deux formes dont l'une privée et l'autre institutionnelle.

*La forme privée*

Le premier aspect est basé sur un contact individuel. C'est la forme la plus fréquente et est perçue comme synonyme de dynamisme et de savoir faire. Dans la pratique, un exportateur de céréales fait une mission au Sénégal, au Niger, en Côte d'Ivoire ou en Mauritanie pour explorer le marché de ces pays voisins. Sur place, il prend des contacts individuels et identifie des clients potentiels. Souvent, par coup de téléphone auprès des connaissances sur place, l'exportateur malien s'assure des conditions générales du marché.

Le second aspect concerne l'activité de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM). Il s'agit pour cette institution de négocier des marchés à l'extérieur auprès d'autres institutions ou particuliers. L'information est alors portée à la connaissance des différents membres qui jugeront de l'opportunité de l'opération. Dans le milieu d'affaires maliens, cette activité de la CCIM est jugée inefficace et semble ne satisfaire qu'une minorité de ses membres.

*La forme institutionnelle*

Ce sont des marchés issus de besoins d'achat exprimés par les institutions comme le PAM, le FED ou l'USAID dans le cadre de l'aide bilatérale ou multilatérale. L'octroi du marché se fait par appel d'offres ou par consultations restreintes. Des expériences vécues, le bilan n'est pas éloquent. Les prix sont très mal estimés par certains opérateurs et les coûts ne tiennent pas compte des fluctuations futures. Pour d'autres, la recherche de superbénéfice les amène à surestimer leurs coûts.

Dans le cadre des négociations, pour ce qui est de la première forme, les conditions de vente sont discutées et acceptées par chacune des parties. Il s'agit entre autres des prix, du conditionnement, du transport, du lieu de livraison, des modalités de paiement, etc.

Dans la pratique, les conditions d'exécution des marchés varient d'un opérateur à un autre et sont fonction de beaucoup d'autres facteurs.

b). Les conditions d'exécution des marchés

*La structure des coûts*

- A l'analyse des différentes structures de coûts, les éléments se présentent de la manière suivante:

- Le prix d'achat: il est fonction de la période. Généralement, les prix les plus bas sont enregistrés en période d'après-récoltes entre Décembre et Février. Pour notre échantillon consulté, les prix d'achat au producteur ont oscillé entre 40 et 55 F.CFA/kg au cours de la campagne 1989-90.

- Le transport: les tarifs ne sont pas fixes et dépendent de la capacité de négociation des différentes parties. Le recours à l'appel d'offres est aussi utilisé comme procédure d'octroi du marché de transport. Cependant, les frais de transport sur Abidjan, sans être une condition, tiennent souvent compte de la possibilité d'obtention de frêt au retour des camions. Cette possibilité est très limitée quand il s'agit du Niger ou de la Mauritanie. Ainsi, à

partir de notre enquête, un prix de 10 F a été enregistré pour la Côte d'Ivoire alors que pour Niamey (NIGER) les prix seraient compris entre 20 et 25 F.CFA/kg. Dans le cadre du transport par rail, il existe des dispositions particulières en vue d'alléger les charges. Il s'agit d'une réduction du coût de transport ferroviaire et une exonération des taxes EMASE .

- La manutention et le reconditionnement: il s'agit des opérations de vannage, d'ensachage, de couture de sacs et enfin de chargement dans les camions. En fait, toutes activités d'exportation ne nécessitent pas cette série d'opérations. Le prix de 1.000 F.CFA/tonne a déjà été pratiqué. Le prix standard OPAM de chargement ou de déchargement est de 300 F.CFA/tonne.

- Le traitement et le stockage: le traitement, pour la plupart des cas, ne donne pas lieu à un coût additionnel si la qualité du produit est conforme aux normes requises en la matière. Pour ce qui est du stockage, l'estimation du coût physique est généralement faite alors que le coût financier est implicitement compris dans la marge.

c). Mobilisation des produits et procédure administrative

Pour ce qui est de la mobilisation des produits et la procédure d'exportation, la pratique apparait simple contrairement à ce qu'on croit.

- La collecte des produits: le commerçant de céréales qui dispose de fonds nécessaires monte une équipe d'acheteurs. Ceux-ci sillonnent les foires rurales et payent le produit au producteur. Ensuite, le produit est rassemblé et transporté au lieu de consommation. Pour l'ensemble des exportations de 1989-1990, le stock est celui de la campagne antérieure financé sur une ligne de crédit PRMC et dont la tierce détention était assurée par la CCIM. En général, la collecte dure toute la période de récolte, soit environ trois (3) mois. Il apparait difficile, voire impossible, d'appréhender le temps nécessaire pour une opération d'exportation qui va de l'obtention du marché à la livraison en passant par la collecte. Dans la pratique, la procédure de la mobilisation, une fois engagée permet de stocker le produit dans un premier temps et dans un second temps si un marché est obtenu la quantité à exporter est prélevée sur le stock déjà existant.

- L'acheminement du produit: il peut se décomposer en deux étapes: la première va de l'achat au producteur au magasin de stockage et la seconde étape concerne le trajet du magasin de stockage au lieu de déchargement à l'exportation. Dans la pratique, le temps de livraison est très variable et dépend du volume à transporter et de la disponibilité des moyens logistiques. Par exemple, une opération de 1.340 T sur le Sénégal a pris 13 jours alors qu'une autre de 500 T prenait 3 semaines. Cet aspect apparait comme très important car l'absence de transparence qui se développe tout autour constitue un handicap très sérieux comme en témoigne le circuit de distribution des wagons à la régie du chemin de fer.

- La procédure administrative: l'exportation des céréales a toujours été soumise à une autorisation spéciale des autorités publiques. Avec le processus de libéralisation, les opérateurs économiques y ont été très intéressés.

Depuis Août 1989, la procédure des exportations a été largement allégée. En effet, pour exporter, il faut être commerçant agréé au rang des exportateurs; il faut s'acquitter des obligations administratives: aux affaires économiques pour l'intention d'exportation; à l'agriculture pour la vérification des stocks et à la douane pour les formalités de déclaration douanière. Théoriquement, les charges à supporter sont de 400 F.CFA pour l'imprimé de l'intention

d'exportation et 100 F.CFA de timbre pour la demande de vérification du stock.

L'intention d'exportation est un imprimé émis par le département des finances et du commerce et qui fait ressortir l'identité du commerçant; la nature et la valeur du produit à exporter.

La procédure de vérification est obligatoire et les documents sont délivrés par le département de l'agriculture. A la suite de la demande d'inspection formulée par l'exportateur, l'agent assermenté procède à un prélèvement d'échantillon et fait une analyse. Le bulletin de vérification n'est délivré que lorsque les résultats sont conformes aux normes reconnues. Le certificat d'origine est ensuite établi. Il existe un agent assermenté dans chaque chef-lieu de cercle.

L'obtention de ces documents est une condition incontournable pour l'exportation des céréales. Mais dans la pratique, certains arrivent à exporter des produits de qualité médiocre. Cela pose la question de savoir comment peut-on arriver à contourner cette procédure? Le délai est court (maximum 2 jours) et la procédure des opérations est simple.

La déclaration d'exportation est alors établie par un transitaire qui se charge de faire le circuit administratif pour remplir les formalités douanières. Les honoraires sont fonction des maisons de transit. Les frais ont été de 570 F.CFA par wagon et par camion pour le cas qui a pu être estimé.

Ainsi pour l'ensemble du circuit administratif, le délai maximum est estimé à 4 jours et n'est pas officiellement source de dépenses, exceptés les frais de transit.

Au titre des mesures d'incitation à l'exportation, le gouvernement a pris une option sérieuse pour encourager les opérateurs économiques. Il s'agit de:

- la suspension de la taxe de 5% à l'exportation en Août 1989;
- la suppression de la CPS (3%) en Novembre 1989;
- la réduction des frais de transport ferroviaire de 50% sur le tronçon malien;
- l'exonération des taxes EMASE;
- la subvention à l'exportation de 10 F.CFA/kg supportée par le PRMC.

Présentement les seules charges officiellement admises à l'exportation sont faibles sinon inexistantes. Mais dans la pratique, il y'a un manque de transparence dans l'action des différents agents de l'Etat responsables des procédures.

Le tableau ci après retrace la structure des coûts de quelques opérations déjà réalisées.

### 1ère Opération

L'exportation a été effectuée sur la Côte d'Ivoire à partir de Koutiala et a porté sur 450 T de mil. Les céréales ont coûté entre 45.000 et 50.000 F.CFA/t rendu magasin Koutiala. Ce coût comprend le prix d'achat au producteur et le transport jusqu'à Koutiala. Les frais de transport

Koutiala-Abidjan ont été de 10.000 F.CFA/t. Ce tarif a été négocié à la baisse pour la simple raison que les camions au retour pourraient transporter d'autres frets. La manutention récapitule l'ensemble des opérations d'ensachage, de couture de sacs, de tarage et de chargement. Elle est revenue à 1.000 F.CFA/t, un montant qui, comparé au prix de l'OPAM (300 F.CFA/T) serait très élevé s'il ne tenait pas compte des accessoires. La taxe CPS de 3% a été évaluée à 5.000 F.CFA/t. La suspension de cette taxe n'intervient qu'en Novembre 1989 lorsque le marché était en cours d'exécution. Dans ce cas précis, l'intéressé a supporté des frais de traitement et de stockage. Ce paiement a été fait à la CCIM qui assurait la tierce détention du stock. Les autres charges ont été estimées à 1777 F.CFA/t soit au total 800.000 F.CFA dont 600.000 F.CFA pour les déplacements et 200.000 F.CFA comme frais de route.

### 2ème Opération

Elle a porté sur 500 T de mil sur le Sénégal rendu Kaolack. Le produit collecté au chef-lieu Ségou est revenu à 40.000 F.CFA/t; le transport sur wagon depuis les lieux de stockage jusqu'à destination est de 18.000 F.CFA/t; la CPS évaluée à 2.000 F.CFA/t. L'opération ayant porté sur un stock nanti, l'intéressé a supporté les frais de traitement et de stockage pour 3.000 F.CFA/t.

### 3ème Opération

Ce marché a été obtenu à la suite d'un appel d'offres lancé par le PAM en vue d'approvisionner le Sénégal. Il a porté sur 3.000 T dont 2.700 T ont été réalisées. Le produit évalué en magasin Bamako revenait à 65.000 F.CFA/t. Le transport par la régie de chemin de fer et les frais de transit ont coûté 15.000 F.CFA/t. Il faut noter que l'intéressé a bénéficié de la réduction du tarif ferroviaire de 50% sur le tronçon malien et de 20% sur le tronçon Sénégalais

Sous le contrôle du PAM, la vérification du produit a résulté en la nécessité d'une opération de vannage et de reconditionnement. Cette activité inhabituelle et la manutention ont été estimées à 2.500 F.CFA/t. Cette structure des coûts fait ressortir un montant de 1.000 F.CFA/t ayant servi à corrompre tout le long du circuit administratif pour disposer de wagons et d'autres frais de déplacement pour lui même pour le compte de l'opération. Contrairement aux précédents, cet exportateur a enregistré un coût de revient de 83.500 F.CFA/t contre 75.000 F.CFA/t de prix de vente. La perte n'aura donc été couverte que grâce à la subvention de 10.000 F.CFA/t accordée par le PRMC.

### 4ème Opération

L'exportation a porté sur 1.340 T au Sénégal. Le prix de revient rendu magasin est estimé à 50.850 F.CFA/t dont 500 F.CFA/t et 350 F.CFA/t pour la manutention respectivement en milieu rural et à Bamako. Le coût du transport du lieu d'achat à Bamako est de 5.000 F.CFA/t.

Le transport par rail a été effectué à raison de 5.000 F.CFA/t sur le tronçon malien et de 6.360 F.CFA/t sur le tronçon Sénégalais. Les frais de transit très variables ont été négociés à 570 F.CFA par déclaration de wagon de 35 T.

La rubrique manutention/reconditionnement à 350 F.CFA/t comprend aussi l'opération d'ensachage. Le sac neuf de 100 kg a coûté 500 F.CFA.

La valeur de la taxe C.P.S encore en vigueur à cette date, rapportée à la quantité est de 1.350 F.CFA/t.

La rubrique " autres" recouvre l'ensemble des dépenses non officielles pratiquées en vue d'accélérer les affaires. Le montant estimé est de 200.000 F.CFA soit environ 150 F.CFA/t. Le coût de revient a été de 69.280 F.CFA/t contre 75.000 F.CFA/t de prix de vente.

#### 5ème Opération

Pour cette opération sur la Côte d'Ivoire, 420 T furent exportés. Le prélèvement des stocks a été effectué à partir des magasins de Ségou et de Sikasso. Le transport a coûté en moyenne 14.285 F.CFA/t correspondant à 500.000 F.CFA pour un camion de 35 T.

Les frais de transit par déclaration de camion de 35 T s'élèvent à 570 F.CFA/t. La manutention pour un montant de 1.000 F.CFA/t, inclut l'opération de déchargement, de reconditionnement et de chargement. Le sac neuf de 100 kg a coûté 500 F.CFA. La rubrique "autres", de 333 F.CFA/t comprend 190 F.CFA/t frais de route et 143 F.CFA/t pour les divers documents. Le coût de revient s'élève à 66.190 F.CFA/t contre 75.000 F.CFA/t de prix de vente.

Dans la gamme des exportations effectuées par les privés, il faut ajouter d'autres opérations qui se sont déroulées avec succès. Il s'agit de 10.000 T de mil et de maïs exportées au Sénégal dont 3.600 T pour le F.E.D et 1.300 T pour la commission sénégalaise de la sécurité alimentaire. Ces opérations ont bénéficié de l'exonération des taxes à l'exportation, de la réduction de 50% des frais de transport et de la subvention à l'exportation de 10 F.C.F.A / kg accordée par le P.R.M.C. Aussi le circuit administratif a été très allégé.

Sur la base des témoignages faits au cours des différentes rencontres, il ressort que l'exportation des céréales connaît des problèmes d'ordre structurel et informel

### **IV. DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS**

#### **1. Pour les exportations au Mali**

Si les mesures d'encouragement à l'exportation ont beaucoup allégé la procédure administrative, il n'en demeure pas moins que des problèmes existent au niveau du transport, du reconditionnement et de l'organisation même de la CCIM.

Le transport par camion: à ce niveau, le cordon douanier, sous prétexte d'un contrôle intempestif, retarde les délais de livraison. Dans la pratique, une négociation s'engage entre les douaniers et le transporteur et finit par un déboursement de fonds au bénéfice des douaniers.

Le transport ferroviaire: là encore, le même phénomène existe car de la programmation à la mise à la disposition des wagons, le circuit n'est pas simple pour un non averti. La logique de ces opérations est fonction de la familiarité de l'opérateur avec les différents agents responsables à différents niveaux.

La vérification des stocks: les agents sont disposés à faire le travail nécessaire de contrôle du stock (prélèvement d'échantillon et analyse) avant de délivrer les certificats ou bulletin. Cette bonne volonté n'est pas encouragée par la plupart des opérateurs. Ils préfèrent alors recevoir les documents dûment remplis sans autres formes de procès. Avec ces pratiques, le service se transforme en lieu de délivrance de papier et non de contrôle effectif.

La conséquence directe est une contestation par les clients importateurs des résultats d'analyse portés sur les papiers officiels. Ainsi, la qualité du produit et les prix proposés sont remis en cause et l'opération se solde par une perte au niveau de l'exportateur.

L'organisation de la CCIM: elle n'est pas l'une des meilleures et cela se ressent dans la démobilisation de ses membres. L'institution aux yeux de beaucoup de ses adhérents servirait les intérêts d'une minorité. La recherche de marchés, la circulation de l'information, l'éducation des membres ne sont pas pratiquées correctement.

En terme de perspective, la CCIM compte corriger ses lacunes par:

- une maîtrise des opérations de stockage et de traitement de stock. Elle estime cela indispensable à l'activité d'exportation de céréales;
- une éducation accrue de ses membres en vue d'une meilleure coordination pour la défense de leurs intérêts.

Dans la structure des coûts, les difficultés liées aux exportations se résument aux points suivants:

- le poids considérable des coûts du transport en raison de l'état défectueux des routes et des pistes;
- le taux élevé d'impureté de 10% à cause des techniques de battage encore non modernes;
- les difficultés de financement.

A ce niveau, il peut être recommandé que:

- les institutions s'adressent directement aux opérateurs pour les évaluations de faisabilité de marché;
- les mesures d'encouragement à l'exportation soient plutôt structurelles que conjoncturelles.
- les autorités publiques s'attèlent à la réfection et au développement de l'infrastructure routière;
- le battage mécanique soit introduit et vulgarisé à tous les niveaux;
- le circuit d'affectation des wagons soit transparent et ne soit pas un moyen de perte de temps et de ressources;

- le service de reconditionnement soit plus efficient;

## 2. Pour les opérations triangulaires dans la sous région

La réussite d'une opération triangulaire appelle un engagement réel de la part des différentes parties impliquées dans la transaction comme le suggère les travaux de JOST dans MORTON et al (1989) et de BROSSARD. Pour ce faire un certain nombre d'handicaps doivent être largement discutés:

Des ressources suffisantes doivent être mobilisées et à temps pour faire face à l'opération.

Le choix de la logistique exige de mettre en compétition (appel d'offres par exemple) les transporteurs potentiels, privés ou publics.

Les problèmes administratifs doivent trouver leurs solutions avec les expériences acquises au fil des ans, de façon à réduire le coût des interventions. A long terme une intégration économique régionale serait la solution appropriée.

Une comparaison des coûts doit être faite en adéquation avec les impératifs de développement assignés à l'opération triangulaire à long, moyen et court termes.

Le contrôle de qualité doit être de rigueur de façon à maintenir un cadre de commerce plus compétitif. Il s'agit alors de maîtriser les nouvelles techniques de battage de façon à réduire le taux d'impureté et de procéder à un meilleur conditionnement des produits.

Une harmonisation des avantages accordés dans les différents pays aux opérateurs économiques dans l'exportation des céréales est nécessaire.

A long terme une formation doit permettre d'éliminer les obstacles administratifs aux échanges, et développer des programmes d'appui aux opérateurs publics et surtout privés afin de les informer sur les règles modernes du négoce international.